



SÉNAT
SENATE
CANADA

ÉTATS FINANCIERS du Sénat du Canada

Pour l'année terminant le
31 MARS 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

Au comité permanent de l'audit et de la surveillance et à la présidente du comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration du Sénat du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Sénat du Canada** [“Sénat”], qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, l'état des résultats, l'état de la situation financière nette, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Sénat au 31 mars 2022, ainsi que sa performance financière, sa situation financière nette, la variation de sa dette nette, et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Sénat conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Sénat à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Sénat ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Sénat.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux les normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Sénat;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Sénat à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Sénat à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
Le 17 novembre 2022

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le Sénat du Canada

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction du Sénat du Canada (le Sénat) est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints et de tous les renseignements qui y figurent relativement à l'exercice financier clos le 31 mars 2022. Ces états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements présentés. Certains des renseignements qui figurent dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations possibles et le jugement de la direction, et tiennent dûment compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'inscription centralisée des opérations financières du Sénat.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément au *Règlement administratif du Sénat* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication qui visent à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des lignes directrices, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble du Sénat.

Ces états financiers ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., vérificateurs indépendants du Sénat.



Pascale Legault, CPA, CA
Greffière du Comité permanent de la régie interne,
des budgets et de l'administration
Le Sénat du Canada
Ottawa, Canada



Pierre Lanctôt, CPA, CA
Dirigeant principal des finances
Le Sénat du Canada
Ottawa, Canada

11/17/2022

LE SÉNAT DU CANADA

État de la Situation Financière

Au 31 mars 2022 avec informations comparatives au 31 mars 2021

(En dollars)	2022	2021
Actifs financiers :		
Encaisse en main en fin d'exercice	- \$	415 946 \$
Montants à recevoir du Trésor	2 044 903	5 701 356
Comptes débiteurs et avances (note 4 a))	2 498 186	4 661 584
	4 543 089	10 778 886
Passifs financiers :		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4 b))	4 450 242	10 773 778
Indemnité de vacances et congés compensatoires	3 376 627	3 634 352
Avantages sociaux des employés (note 7)	1 569 268	1 665 875
	9 396 137	16 074 005
Dette nette	4 853 048 \$	5 295 119 \$
Actifs non financiers :		
Immobilisations corporelles (note 5)	6 603 169 \$	6 774 924 \$
Charges payées d'avance	659 334	437 929
	7 262 503	7 212 853
Situation financière nette	2 409 455 \$	1 917 734 \$

Biens patrimoniaux (note 6)

Obligations contractuelles (note 11)

Éventualités (note 12)

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État des Résultats

Exercice clos le 31 mars 2022 avec informations comparatives pour 2021

(En dollars)	Budget	2022	2021
	(Ajusté - note 13)		
Charges :			
Charges assujetties aux autorisations des dépenses budgétaires :			
Salaires et avantages sociaux (note 7 et 8 a))	89 468 310 \$	82 657 848 \$	85 383 630 \$
Transports et communications	6 131 211	3 214 255	2 529 069
Services professionnels, accueil et repas	6 226 515	2 445 961	1 982 619
Locations et permis	1 824 805	1 988 371	1 428 304
Information et publications	1 312 619	1 025 702	966 152
Réparations et entretien	967 717	847 282	739 386
Transferts à des organisations externes (Affaires internationales et interparl.)	567 033	449 680	486 732
Machinerie et équipement (note 13)	410 000	405 816	468 746
Fournitures et approvisionnements	1 031 065	311 907	297 237
Paielements spéciaux (note 9)	-	149 000	554 667
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	14 745	13 655
Divers	-	22 577	35 099
Redressement au régime de retraite des sénateurs (note 8 b))	-	-	19 800 000
	107 939 275	93 533 144	114 685 296
Autres charges :			
Services reçus gratuitement (note 10 b)) :			
Locaux		18 117 003	18 316 329
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires		6 543 313	6 539 896
Services de traduction et d'interprétation		7 281 605	5 617 437
Services d'indemnisation des accidents du travail		96 839	102 710
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)		2 001 192	1 968 030
Total des charges		127 573 096	147 229 698
Recettes :			
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent		405 499	118 659
Diverses recettes		9 984	42 986
Total des recettes		415 483	161 645
Coût de fonctionnement net		127 157 613	147 068 053
Source de financement :			
Encaisse nette provenant du Trésor (note 3 c))		99 238 965	113 931 882
Variation des montants à recevoir du Trésor		(3 656 453)	2 540 345
Services reçus gratuitement (note 10 b))		32 038 760	30 576 372
Transfert de trop-payés de salaire à d'autres ministères		28 062	(3 832)
Transfert d'actifs d'autres ministères (note 5)		-	351 992
Financement total fourni		127 649 334	147 396 759
Surplus de fonctionnement net après le financement		(491 721) \$	(328 706) \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État de la Situation Financière Nette

Exercice clos le 31 mars 2022 avec informations comparatives pour 2021

(En dollars)	2022	2021
Situation financière nette, en début d'exercice	1 917 734 \$	1 589 028 \$
Surplus de fonctionnement net après le financement	(491 721)	(328 706)
Situation financière nette, en fin d'exercice	2 409 455 \$	1 917 734 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État de la Variation de la Dette Nette

Exercice clos le 31 mars 2022 avec informations comparatives pour 2021

(En dollars)	2022	2021
Surplus de fonctionnement net après le financement	(491 721) \$	(328 706) \$
Variation due aux immobilisations corporelles :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 5)	1 844 182	2 810 149
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	(2 001 192)	(1 968 030)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(14 745)	(13 655)
Transfert d'actifs d'autres ministères (note 5)	-	351 992
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	(17 085)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(171 755)	1 163 371
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	221 405	(69 457)
Augmentation (diminution) nette de la dette nette	(442 071)	765 208
Dette nette, en début d'exercice	5 295 119	4 529 911
Dette nette, en fin d'exercice	4 853 048 \$	5 295 119 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État des Flux de Trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2022 avec informations comparatives pour 2021

(En dollars)	2022	2021
Encaisse utilisée pour (en provenance de) :		
Fonctionnement :		
Coût de fonctionnement net	127 157 613 \$	147 068 053 \$
Éléments sans effets sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	(2 001 192)	(1 968 030)
Services reçus gratuitement (note 10 b))	(32 038 760)	(30 576 372)
Transfert de trop-payés de salaire à (de) d'autres ministères	(28 062)	3 832
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(14 745)	(13 655)
Variations entre les montants de l'état de la situation financière :		
Encaisse en main en fin d'exercice	(415 946)	-
Comptes débiteurs et avances	(2 163 398)	226 794
Charges payées d'avance	221 405	(69 457)
Comptes créditeurs et charges à payer	6 323 536	(2 916 638)
Indemnités de vacances et congés compensatoires	257 725	(896 045)
Avantages sociaux des employés (note 7)	96 607	280 336
	97 394 783	111 138 818
Activités d'investissement en immobilisations :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 5)	1 844 182	2 810 149
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	(17 085)
Encaisse nette provenant du Trésor	99 238 965 \$	113 931 882 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2022 avec informations comparatives pour 2021

(En dollars)

1. Autorisations et objectifs :

Le Sénat du Canada (Sénat) est une institution autonome constituée en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*, et son autorité pour s'occuper des questions financières et administratives découle de la *Loi sur le Parlement du Canada*. Au sein du Parlement bicaméral du Canada, le Sénat est la Chambre haute dont les membres sont nommés.

2. Sommaire des principales conventions comptables :

a) Présentation :

Les États Financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Crédits parlementaires :

Le Sénat est financé sur le Trésor au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au Sénat, étant fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie, ne reflètent pas les rapports financiers présentés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement identiques aux postes correspondant aux crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

c) Encaisse nette provenant du Trésor :

Le Sénat est financé sur le Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. Tout l'argent reçu par le Sénat est déposé au Trésor et tout l'argent déboursé par le Sénat est prélevé sur le Trésor, y compris les transactions avec les ministères et organismes du gouvernement du Canada et autres entités parlementaires.

d) Montants à recevoir du Trésor :

Les montants à recevoir du Trésor résultent de l'écart, en fin d'exercice, entre le moment où une opération se reflète sur un crédit et celui où elle est traitée par le Trésor. Les montants à recevoir du Trésor représentent le comptant net que le Sénat est autorisé à tirer sur le Trésor pour payer ses dettes sans avoir à obtenir des crédits supplémentaires.

e) Recettes :

Les recettes sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits correspondants sont survenus.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2022 avec informations comparatives pour 2021

(En dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

f) Charges :

Les charges sont comptabilisées au moment où surviennent les opérations ou les faits correspondants, sous réserve de ce qui suit :

- Les paiements de transfert sont pris en compte dans l'exercice où le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou s'est conformé aux conditions d'une entente contractuelle de transfert.
- Les congés annuels et les congés compensatoires sont pris en compte au moment où ils sont acquis par les employés conformément à leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services de locaux obtenus gratuitement de ministères ou organismes fédéraux, la contribution de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services de traduction et d'interprétation ainsi que les charges administratives pour les services d'indemnisation des accidents du travail sont inscrits comme charge de fonctionnement à leur coût estimatif.

g) Avantages sociaux futurs :

- (i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (Régime), un régime de retraite collectif administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Sénat au régime sont passées en charges dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du Sénat à l'égard du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Sénat n'est pas tenu de contribuer à une éventuelle insuffisance actuarielle du régime.
- (ii) Indemnités de départ pour les services : Les employés avaient droit à des indemnités de départ selon les termes de leurs conventions collectives ou de leurs conditions d'emploi. Comme cela a été le cas dans l'ensemble de la fonction publique fédérale, l'accumulation des indemnités de départ a cessé pour les employés du Sénat lorsque le Sénat a conclu ses conventions collectives avec son personnel syndiqué et a modifié les conditions d'emploi en conséquence. La révision des conditions d'emploi s'est échelonnée sur une période de trois ans, et pour le dernier groupe, les nouvelles conditions sont entrées en vigueur en 2013-2014. Les employés visés par ces changements ont eu le choix soit de recevoir immédiatement la valeur totale ou partielle des indemnités cumulées, soit de recevoir la valeur totale ou restante des indemnités au moment de leur départ du Sénat. Pour les employés qui ont choisi de ne pas recevoir immédiatement les indemnités dues, l'obligation est calculée en date du 31 mars, sur la base du nombre de semaines de travail qu'ils ont accumulées et de leur salaire au 31 mars. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées et elles seront versées aux employés, à même les crédits futurs, l'année de leur départ.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2022 avec informations comparatives pour 2021

(En dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

g) Avantages sociaux futurs (suite) :

(iii) Congés de maladie : Les employés peuvent accumuler les congés de maladie inutilisés, qu'ils ne peuvent utiliser qu'en cas de maladie. Tous les congés de maladie sont des avantages sociaux cumulatifs non acquis. Les congés de maladie inutilisés accumulés ne sont pas monnayables à l'employé au moment de la cessation d'emploi. Les soldes des congés de maladie qui peuvent être utilisés au cours d'une année donnée en plus de l'allocation annuelle sont comptabilisés à titre de passif. Le coût des congés de maladie ainsi que la valeur actualisée de l'obligation sont établis selon une évaluation actuarielle. Une méthode linéaire est utilisée pour amortir les gains et pertes actuariels sur la durée moyenne de la période de service restante de 13,2 années pour les groupes d'employés concernés. L'amortissement commence l'année suivant la date d'entrée en vigueur de l'évaluation actuarielle correspondante.

h) Régime de retraite des sénateurs :

Les éléments d'actif et de passif du régime de retraite des sénateurs ne figurent pas dans l'état de la situation financière du Sénat parce que ces comptes relèvent du gouvernement du Canada. Les cotisations versées par le Sénat à l'égard de ce régime sont imputées aux salaires et avantages sociaux de l'exercice dans lequel elles sont engagées. La note 8 présente plus d'informations.

i) Comptes débiteurs et avances :

Les comptes débiteurs et avances sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

j) Passif éventuel :

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir réelles selon qu'un ou plusieurs événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et où on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est enregistrée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes accompagnant les états financiers.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2022 avec informations comparatives pour 2021

(En dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

k) Immobilisations corporelles :

Toutes les immobilisations corporelles et améliorations locatives sont prises en compte au coût d'acquisition. Lorsque le projet est achevé, les sommes relatives aux actifs en cours de développement sont virées à la catégorie d'immobilisations corporelles appropriée et sont alors amorties.

Les immobilisations regroupées, composées de groupes d'actifs précis comportant un grand nombre d'articles de moindre valeur et dont la durée de vie utile est supérieure à un an (comme le matériel informatique et les mobiliers et accessoires), et qui, ensemble, représentent un investissement substantiel sont également comprises dans le solde des immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile de l'immobilisation corporelle, comme suit :

Actif	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 à 7 ans
Mobilier et accessoires	5 à 20 ans
Logiciels	2 à 5 ans
Machinerie et équipement	3 à 15 ans
Véhicules	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Sur la durée de vie utile de l'amélioration

Le Sénat est fiduciaire pour la population canadienne d'une collection d'objets présentant une valeur historique ou un intérêt sur le plan patrimonial. Contrairement aux immobilisations corporelles, ces biens patrimoniaux ne sont pas inscrits à l'état de la situation financière, car la valeur de la collection n'est pas définie par sa valeur monétaire. La note 6 présente des détails sur les biens patrimoniaux.

l) Degré d'incertitude des estimations :

L'établissement des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public impose à la direction de faire des estimations et des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif et les charges figurant dans les états financiers. Au moment de l'établissement des présents états financiers, la direction considère que ses estimations et hypothèses sont raisonnables. Les estimations portent principalement sur les éléments importants suivants : le passif éventuel, le passif au titre des indemnités de départ, l'obligation au titre des congés de maladie, le passif au titre des primes liées au rendement et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient s'écarter considérablement des estimations. La direction revoit périodiquement ses estimations et dès que des rajustements sont jugés nécessaires, ils sont enregistrés dans les états financiers de l'exercice où ils ont été déterminés.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2022 avec informations comparatives pour 2021

(En dollars)

3. Crédits parlementaires :

Le Sénat reçoit la majeure partie de son financement sous forme de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires autorisés au cours d'exercices antérieurs, en cours ou futurs. Par conséquent, les résultats nets de fonctionnement du Sénat diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction des crédits parlementaires octroyés ou d'après la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

	2022	2021
Coût de fonctionnement net	127 157 613 \$	147 068 053 \$
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais non sur les crédits :		
Services reçus gratuitement (note 10 b))	(32 038 760)	(30 576 372)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	(2 001 192)	(1 968 030)
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent	405 499	118 659
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(14 745)	(13 655)
Diminution de la tranche à long terme du passif lié aux indemnités de départ (note 7 b))	40 456	126 968
Diminution (augmentation) du passif lié aux indemnités de vacances et congés compensatoires	257 725	(896 045)
Changement d'estimation des passifs éventuels	7 000	-
Diminution de l'obligation au titre des congé de maladie des employés (note 7 c))	46 000	63 000
Autres	416 912	520 350
	(32 881 105)	(32 625 125)
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur les crédits, mais non sur le coût de fonctionnement net :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 5)	1 844 182	2 810 149
Produits de l'aliénation d'immobilisations	-	(17 085)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	221 405	(69 457)
Autres	20 199	32 969
Crédits utilisés	96 362 294 \$	117 199 504 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2022 avec informations comparatives pour 2021

(En dollars)

3. Crédits parlementaires (suite) :

b) Crédits utilisés :

	2022	2021
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	79 080 673 \$	79 715 174 \$
Traitements, allocations et cotisations de retraite statutaires des sénateurs	22 111 804	40 485 214
Contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux	7 967 693	7 858 018
Moins : Crédits périmés – fonctionnement	(12 797 876)	(10 858 902)
Crédits utilisés	96 362 294 \$	117 199 504 \$

c) Rapprochement de l'encaisse nette provenant du Trésor et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

	2022	2021
Encaisse nette provenant du Trésor	99 238 965 \$	113 931 882 \$
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent	405 499	118 659
Diminution (augmentation) de la TPS/TVH/TVQ remboursable	(87 738)	149 501
Diminution de la tranche à court terme du passif lié aux indemnités de départ (note 7b))	(10 151)	(90 368)
Autres	472 171	549 485
Variation de la situation nette au Trésor :		
Diminution de l'encaisse en main en fin d'exercice	415 946	-
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs et des avances (sauf la TPS/TVH/TVQ remboursable)	2 251 138	(376 293)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	(6 323 536)	2 916 638
	(3 656 452)	2 540 345
Crédits utilisés	96 362 294 \$	117 199 504 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2022 avec informations comparatives pour 2021

(En dollars)

4. Détails sur les comptes débiteurs et créditeurs :

a) Comptes débiteurs et avances :

	2022	2021
Comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux	2 437 601 \$	4 606 564 \$
Comptes débiteurs externes	55 552	49 920
Petite caisse et avances	5 033	5 100
	2 498 186 \$	4 661 584 \$

b) Comptes créditeurs et charges à payer :

	2022	2021
Aux entités internes	3 165 326 \$	8 580 593 \$
Aux entités externes	928 748	1 672 655
Aux ministères et organismes fédéraux	356 168	520 530
	4 450 242 \$	10 773 778 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2022 avec informations comparatives pour 2021

(En dollars)

5. Immobilisations corporelles :

Coût					
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations	Transferts d'actifs	Solde de clôture
Matériel informatique	4 437 765 \$	1 128 009 \$	(512 088) \$	- \$	5 053 686 \$
Mobilier et accessoires	3 927 035	29 503	(391 700)	-	3 564 838
Logiciels	7 313 543	572 251	(74 545)	290 025	8 101 274
Machinerie et équipement	3 706 645	10 820	(526 110)	-	3 191 355
Véhicules	512 514	-	-	-	512 514
Améliorations locatives	738 110	12 248	(54 571)	-	695 787
Actifs en cours de développement	308 647	91 351	-	(290 025)	109 973
	20 944 259 \$	1 844 182 \$	(1 559 014) \$	- \$	21 229 427 \$

Amortissement cumulé					
	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations	Transferts d'actifs	Solde de clôture
Matériel informatique	2 676 612 \$	461 260 \$	(511 715) \$	-	2 626 157 \$
Mobilier et accessoires	2 281 019	180 139	(387 602)	-	2 073 556
Logiciels	5 778 384	1 084 610	(74 545)	-	6 788 449
Machinerie et équipement	2 668 311	215 359	(523 899)	-	2 359 771
Véhicules	234 699	25 039	-	-	259 738
Améliorations locatives	530 310	34 785	(46 508)	-	518 587
	14 169 335 \$	2 001 092 \$	(1 544 269) \$	- \$	14 626 258 \$

Valeur comptable nette	2022	2021
Matériel informatique	2 427 529 \$	1 761 153 \$
Mobilier et accessoires	1 491 282	1 646 016
Logiciels	1 312 825	1 535 159
Machinerie et équipement	831 584	1 038 334
Véhicules	252 776	277 815
Améliorations locatives	177 200	207 800
Actifs en cours de développement	109 973	308 647
	6 603 169 \$	6 774 924 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2022 avec informations comparatives pour 2021

(En dollars)

5. Immobilisations corporelles (suite) :

Dans le cadre des projets de la vision et du plan à long terme, le Sénat se verra transférer des immobilisations corporelles par des apparentés au cours des prochaines années et, dans certains cas, l'utilisation de ces biens par le Sénat a déjà commencé.

6. Biens patrimoniaux :

La collection de biens patrimoniaux comporte des meubles, des œuvres d'art et des artefacts comme d'anciens pupitres de sénateurs, des toiles d'artistes canadiens, des chaînes de fonction et le service de table et argenterie. Les chiffres représentent un ensemble de biens patrimoniaux importants et autres objets servant à faire connaître aux visiteurs l'importance des lieux situés sur la Colline du Parlement. La collection de biens patrimoniaux du Sénat, couverte par un régime d'auto-assurance, se composait des objets suivants au 31 mars 2022 :

Type d'objet	Nombre
Service de table et argenterie	2 889
Autres artefacts	2 101
Meubles	1 574
Œuvres d'art	228
Artefacts prêtés par des ministères et organismes gouvernementaux	112

7. Avantages sociaux des employés :

a) Prestations de retraite :

Tant les employés que le Sénat contribuent au coût du régime. Compte tenu des modifications apportées à la *Loi sur la pension de la fonction publique* par suite de la mise en œuvre des dispositions relatives au Plan d'action économique de 2012, les employés qui cotisent au régime ont été séparés en deux groupes : le groupe 1 vise les employés qui étaient déjà membres du régime au 31 décembre 2012, et le groupe 2 vise ceux qui ont adhéré au régime à compter du 1^{er} janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct. Les charges de 2022, présentées en salaires et avantages sociaux se sont élevées à 5 382 973 \$ (5 362 311 \$ en 2021). Pour les membres du groupe 1, les charges représentent environ 1,02 fois les cotisations des employés (1,01 fois en 2021), et pour les membres du groupe 2, elles représentent environ 1,00 fois les cotisations des employés (1,00 fois en 2021). La responsabilité du Sénat relativement au régime de retraite se limite à ses cotisations. Les excédents ou les déficits actuariels sont inscrits dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2022 avec informations comparatives pour 2021

(En dollars)

7. Avantages sociaux des employés (suite) :

b) Indemnités de départ pour les services :

Comme indiqué à la note 2 g), l'accumulation des indemnités de départ a cessé pour les employés du Sénat. Le Sénat du Canada versait à certains de ses employés des indemnités de départ basées sur l'admissibilité, les années de services et le salaire final. Le solde résiduel des indemnités n'étant pas capitalisé d'avance, les indemnités seront versées aux employés, à même les crédits futurs, l'année de leur départ. Voici les données relatives aux indemnités de départ au 31 mars :

	2022	2021
Passif lié aux indemnités de départ en début d'exercice	975 875 \$	1 193 211 \$
Modification du passif au cours de l'exercice	198 511	77 473
Prestations versées au cours de l'exercice	(249 118)	(294 809)
Passif lié aux indemnités de départ en fin d'exercice	925 268 \$	975 875 \$

c) Prestations de congé de maladie :

Le Sénat alloue à ses employés admissibles un jour et quart (1¼) de congé de maladie par mois civil. Les congés de maladie ne peuvent être utilisés qu'en absence rémunérés au taux de rémunération régulier de l'employé lorsque ce dernier n'est pas apte à effectuer ses tâches en raison de maladie ou de blessure. Les congés de maladie inutilisés sont accumulés tout au long de la période de service de l'employé et ne sont pas monnayables lorsque la période de service de l'employé prend fin. Voici de l'information sur les congés de maladie au 31 mars :

	2022	2021
Obligation au titre des congés de maladie des employés en début d'exercice	690 000 \$	753 000 \$
Charge pour l'exercice :		
Coût actuel du service	142 000	145 000
Coût des intérêts	10 000	5 000
	152 000	150 000
Prestations versées pendant l'exercice	(216 000)	(194 000)
Gain actuariel	(65 000)	(19 000)
Obligation au titre des congés de maladie des employés en fin d'exercice	561 000	690 000
Plus : gains actuariels non amortis	83 000	-
Passif au titre des congés de maladie des employés en fin d'exercice	644 000 \$	690 000 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2022 avec informations comparatives pour 2021

(En dollars)

7. Avantages sociaux des employés (suite) :

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour la mesure de l'obligation liée aux congés de maladie des employés sont les suivantes :

	2022	2021
Taux d'actualisation	2,4 %	1,5 %
Taux annuel de l'augmentation économique salariale	3,9 %	4,9 %
Durée moyenne de la période de service restante des employés actifs	13,2 années	13,2 années

8. Régime de retraite des sénateurs :

Comme l'exige la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, les sénateurs participent au régime de retraite des parlementaires. Le régime de retraite comprend deux comptes distincts : le Compte d'allocations de retraite des parlementaires (CARP) et le Compte des conventions de retraite des parlementaires (CRP), qui sont comptabilisés dans les Comptes publics du Canada. Le régime de retraite est sous la responsabilité du Conseil du Trésor.

a) Cotisations versées au régime de retraite :

Les cotisations normales versées à ce régime par le Sénat ont totalisé 3 509 723 \$ en 2022 (3 082 954 \$ en 2021) et sont inscrites dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux. Pour l'exercice 2022, les membres du régime ont cotisé au taux de 23,3 pour cent (19,7 pour cent en 2021) de leur salaire pour les neuf premiers mois et à un taux d'environ 23,3 pour cent (23,3 pour cent en 2021) pour les trois derniers mois.

Les cotisations du Sénat sont portées au compte mensuellement pour couvrir le coût (déduction faite des cotisations des membres du régime) des prestations constituées pendant le mois selon un taux établi par le président du Conseil du Trésor. Les cotisations du Sénat applicables à l'égard des cotisations des membres du régime sont en moyenne 1,0 (1,0 en 2021) pour le CARP et 1,0 (1,0 en 2021) pour le CRP.

Les cotisations sont créditées aux comptes de pension appropriés. Les comptes de pension sont aussi crédités avec de l'intérêt à un taux déterminé par l'actuaire en chef du Canada. Le taux d'intérêt moyen crédité aux comptes de pension en 2022 était de 1,6 pour cent environ (2,4 pour cent en 2021).

On peut trouver les détails supplémentaires du régime de retraite dans les Comptes publics consolidés du gouvernement du Canada.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2022 avec informations comparatives pour 2021

(En dollars)

8. Régime de retraite des sénateurs (suite) :

b) Redressement au régime de retraite :

Comme l'exige la Loi sur la déclaration des pensions publiques, les évaluations actuarielles du régime de retraite doivent être effectuées par le Bureau de l'actuaire en Chef du Canada au moins tous les trois ans aux fins du financement. Le dernier rapport actuariel en date du 31 mars 2019 a été publié le 30 septembre 2021. Le rapport contenait une observation quant à une insuffisance actuarielle dans les comptes CARP et CRP. Selon la Loi, ces insuffisances doivent être créditées aux comptes selon les modalités déterminées par le président du Conseil du Trésor. En 2021, sous la directive du Conseil du Trésor, le Sénat a enregistré un redressement au régime de retraite de 10 900 000 \$ pour le CARP et de 8 900 000 \$ pour le CRP financé au moyen de crédits législatifs parlementaires. En 2022, aucun ajustement de pension n'a été requis ou enregistré.

Le rapport actuariel est disponible sous la rubrique des Rapports Actuariels de l'Actuaire en chef du Canada.

9. Paiements spéciaux :

Les paiements spéciaux concernent la compensation versée à des employés d'un ancien sénateur. En octobre 2020, le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a décidé de verser une compensation financière aux anciens employés qui avaient fait l'objet de harcèlement. Une compensation supplémentaire a été versée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022.

10. Opérations entre apparentés :

Le Sénat du Canada est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Sénat conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, conformément aux modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, le Sénat a reçu gratuitement de ministères et organismes fédéraux les services présentés aux notes a) et b).

a) Comptes débiteurs et créditeurs avec autres apparentés en fin d'exercice :

	2022	2021
Comptes débiteurs, ministères et organismes	2 437 601 \$	4 606 564 \$
Comptes créditeurs, ministères et organismes	356 168	520 530

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2022 avec informations comparatives pour 2021

(En dollars)

10. Opérations entre apparentés (suite) :

b) Services reçus gratuitement :

Le Sénat a reçu gratuitement de ministères et organismes fédéraux les services suivants : locaux, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, services de traduction et d'interprétation et services d'indemnisation des accidents du travail. Ces services ont été enregistrés à l'état des résultats du Sénat.

Le gouvernement du Canada a structuré certaines de ses activités administratives de façon à optimiser l'efficacité et à réduire les coûts en confiant la responsabilité à un seul ministère qui s'en charge sans frais au nom d'autres employeurs fédéraux. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie pour les employés du Sénat, d'émission de chèques et de traduction offerts par Services publics et Approvisionnement Canada, n'est pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du Sénat.

La méthodologie utilisée pour calculer la valeur des services de traduction et d'interprétation reçus a été modifiée au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2022 afin de mieux refléter la valeur réelle de ces services. Par conséquent, le Sénat a ajusté les chiffres comparatifs de l'exercice clos le 31 mars 2021 pour se conformer à la présentation des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2022. Cet ajustement n'a eu aucun impact sur la situation financière nette au 31 mars 2021 et sur le coût de fonctionnement net après le financement pour l'année se terminant le 31 mars 2021.

11. Obligations contractuelles :

Le Sénat a souscrit des obligations contractuelles. Les engagements correspondants sont les suivants :

2023	5 024 801 \$
2024	2 737 690
2025	684 349
2026	82 005
2027	10 000
Total	8 538 845 \$

12. Éventualités :

Au 31 mars 2022, le Sénat était partie à des litiges et réclamations en instance. On ne s'attend pas à ce que ces affaires litigieuses aient une incidence importante sur la situation financière du Sénat. L'effet du règlement ultime de ces affaires, s'il en est, sera pris en compte lorsqu'il sera déterminable.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2022 avec informations comparatives pour 2021

(En dollars)

13. Données budgétaires :

Les données budgétaires sont présentées à des fins comparatives. Elles représentent les montants indiqués dans les Comptes publics du Canada, à l'exception des crédits parlementaires budgétés pour la machinerie et l'équipement qui servent à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles inscrites à l'état de la situation financière ainsi que le coût de la machinerie et de l'équipement figurant à l'état des résultats. Le montant budgété pour ce poste a été ajusté afin de ne présenter que la partie non capitalisée de la machinerie et de l'équipement. Après la réaffectation budgétaire, le total des crédits parlementaires utilisés pour la machinerie et l'équipement est réparti comme suit :

	Budgété	Utilisé
Montant budgété initial	1 603 895 \$	2 249 998 \$
Moins : acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 193 895)	(1 844 182)
Machinerie et équipement non capitalisé	410 000 \$	405 816 \$

	Budgété	Utilisé
Budget total selon les Comptes publics du Canada	109 133 170 \$	95 377 326 \$
Moins : acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 193 895)	(1 844 182)
Coût total de fonctionnement	107 939 275 \$	95 533 144 \$